

Directives pour l'enregistrement de la méthode N° 177, Art de la parole thérapeutique, anthroposophique

Les Directives pour l'enregistrement de la méthode N° 177, Art de la parole thérapeutique, anthroposophique sont applicables en complément et comme partie intégrante des Conditions d'Enregistrement et des Conditions Générales du RME.

À partir du 1er janvier 2022, les Conditions d'Enregistrement alors actuelles ainsi que les présentes Directives complémentaires seront applicables pour l'enregistrement de cette méthode. Dans la mesure où ces Directives se différencient des Conditions d'Enregistrement, ces Directives ont la priorité. Or, les divergences s'appliquent uniquement à l'enregistrement de la méthode N° 177, Art de la parole thérapeutique, anthroposophique et non à l'enregistrement d'autres méthodes ou groupes de méthodes.

1. Généralités

Pour l'enregistrement de cette méthode, une formation composée d'une formation de base et d'une formation professionnelle spécialisée, représentant au total au moins 840 heures d'enseignement, doit être justifiée.

2. Formation de base (au moins 340 heures d'enseignement)

Les matières mentionnées ci-après doivent faire partie d'une manière appropriée de la formation de base :

2.1 Bases médicales

- anatomie et physiologie de l'être humain
- pathologie
- pharmacologie
- mesures d'urgence
- hygiène

2.2 Bases des sciences sociales

- psychologie
- communication

2.3 Bases générales

- compréhension de la santé
- éthique
- gestion du cabinet

3. Formation professionnelle spécialisée (au moins 500 heures d'enseignement)

Les contenus d'enseignement mentionnés ci-après doivent faire partie d'une manière appropriée de la formation professionnelle spécialisée :

3.1 Histoire et développement de l'Art de la parole thérapeutique, anthroposophique

La vision de l'être humain en anthroposophie selon Rudolf Steiner et Ita Wegman. Développement par Martha Hemsoth, Dora Gutbrod, Christa Slezak-Schindler et d'autres. Théorie et concepts actuels tels que les six gestes de communication et le Sound Informed Movement (SIM).

3.2 Principes, concepts et effets de l'Art de la parole thérapeutique, anthroposophique

Textes épiques, lyriques et dramatiques, en particulier allitération et hexamètre avec support du langage et de la parole par les gestes (Embo-diment). Techniques de la parole et de la respiration pour réguler la respiration, le rythme cardiaque et la pression artérielle. D'autres concepts sont les six gestes de communication et le Sound Informed Movement (SIM). Spécialisations en pédagogie et en pédagogie curative.

3.3 Indications, contre-indications et limites de l'Art de la parole thérapeutique, anthroposophique

Indications. Contre-indications absolues et relatives. Précautions. Limites personnelles et spécifiques à la méthode.

3.4 Processus thérapeutique

Estimation des besoins thérapeutiques et du traitement adéquat selon des critères spécifiques à la méthode. Définition des objectifs, planification et mise en oeuvre des mesures. Information, documentation et coopération interdisciplinaire, évaluation des traitements et de leur qualité.

3.5 Techniques de traitement et instruction au patient

Diverses techniques de parole et de respiration, l'utilisation de mouvements guidés par la parole (SIM) et le soutien des processus du langage, de la parole et de la voix par le biais de gestes, de textes et de jeu.

4. Entrée en vigueur

Ces Directives entrent en vigueur le 1er janvier 2019.

Novembre 2018